Publication de l'Ademe sur l'agriculture urbaine et les enjeux de durabilité

7 février 2018

L'Ademe a publié en janvier 2018 une synthèse bibliographique portant sur la définition des différentes pratiques d'agriculture urbaine (AU) et le décryptage des principaux enjeux de durabilité, dans les pays développés. L'AU est définie comme « tout acte maîtrisant le cycle végétal ou animal dans un but de production alimentaire ayant lieu en zone urbaine ». Elle se caractérise par une grande diversité de projets. L'auteure en propose la typologie suivante :

– AU professionnelle : agriculture périurbaine classique, AU technologique, AU sociale et solidaire ;

– AU non-professionnelle : AU collective, AU individuelle ;

– AU servicielle (projets d'aménagement et de gestion de l'espace public ou privé, développés par des collectivités ou des entreprises).

Les caractéristiques de l'agriculture urbaine

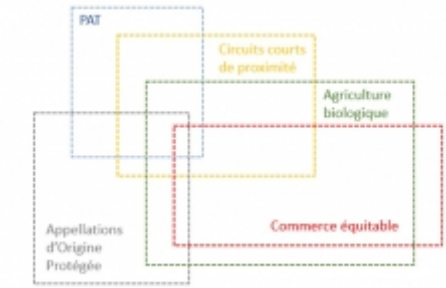

Source : Ademe

L'agriculture urbaine est une bonne porte d'entrée pour aborder les grandes thématiques portées par l'Agence (économie circulaire, pollution des sols et de l'air, alimentation durable, etc.), ainsi que d'autres enjeux (lien et acceptabilité sociale, santé). Battant en brèche l'idée d'une « solution miracle et durable pour nourrir les citadins », la conclusion souligne la complémentarité de l'AU avec les autres formes de production agricole, notamment de par son rôle pédagogique, sa contribution à un approvisionnement en denrées périssables (légumes-branches, petits fruits), son rôle éducatif potentiel et, dans certaines conditions, ses services écosystémiques. Enfin, des points clés à respecter par les projets d'AU en matière de durabilité sont identifiés.

Source : Ademe